

# Appel à projets 2015

## Aidons tous les collégiens à réussir !

Explorer les voies possibles, renouveler les pratiques

*Date limite de dépôt des dossiers : 10 mars 2015*

### Contexte

En juillet 2006, le ministère de l'Éducation nationale a instauré le socle commun de connaissances et de compétences, auquel il a ajouté en 2013 la culture. Il a défini par là le fondement de l'enseignement obligatoire, la base indispensable à chaque enfant pour réussir sa scolarité et plus largement son insertion dans la société. Il a affirmé que l'école, de la maternelle au collège, doit garantir à chacun les moyens d'acquérir cette base.

Or, chaque année, environ 100 000 jeunes quittent le cycle de la scolarité obligatoire sans avoir acquis ces fondamentaux. Les deux tiers d'entre eux poursuivent pourtant des études alors que l'autre tiers décroche (source : Note d'information n°7, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, mars 2014).

Alertée dès 2010 par l'étendue du phénomène, la Fondation de France décide de s'engager sur cette problématique sociale majeure en lançant un appel à projets en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, et en lien avec les réseaux de l'enseignement agricole.

270 projets ont à ce jour bénéficié d'un soutien financier. Tous témoignent de la capacité des équipes éducatives à expérimenter des démarches nouvelles afin de donner à tous les élèves de meilleures chances pour réussir. Développées en partenariat avec des associations et différents acteurs publics ou privés, elles cherchent aussi à impliquer les familles.

Parallèlement la pertinence de la place importante accordée à l'innovation par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de 2013 est confirmée dans ces initiatives, qui produisent les germes du changement nécessaire, attendu au cœur même de l'institution.

En défendant l'innovation propice à la transformation de l'école pour lui permettre d'être plus inclusive, la Fondation de France contribue ainsi à prévenir l'exclusion sociale.

### Enjeux en 2015

La Fondation de France souhaite promouvoir deux axes prioritaires, en lien avec les enjeux importants relevés par l'analyse des projets qu'elle suit depuis cinq ans.

**L'un est de nature pédagogique :** comment donner du sens aux apprentissages, pour que les élèves puissent acquérir les connaissances et les compétences du socle commun ? Comment, notamment, intégrer la dimension du numérique dans cette démarche afin de faire évoluer les modes de pensée et d'action ?

**L'autre concerne les modes d'organisation :** compte tenu de la nature transdisciplinaire et partenariale des projets, comment mettre en œuvre les modes d'organisation collaboratifs et participatifs nécessaires à leur efficacité ?

Par ailleurs, afin de renforcer le caractère préventif de son action en amont du collège, elle étend son soutien aux projets qui impliqueront les élèves du cycle 3 de consolidation regroupant les classes de CM1, CM2 et 6<sup>e</sup>.

## Objectifs

La Fondation de France apportera un soutien financier aux équipes éducatives pour leur permettre de concrétiser leur projet et, si besoin, de bénéficier d'un accompagnement méthodologique en lien avec la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)

Les projets éligibles devront s'inscrire dans au moins l'un des pôles suivants.

### ① Faire exister des projets d'action concertés au sein d'un établissement scolaire ou d'un réseau d'établissements.

Il s'agit de prendre en compte dans un projet global :

- À l'échelle d'un établissement, l'ensemble des collégiens (par classes, niveaux, inter-niveaux ou intégralement)
- À l'échelle d'un réseau, tous les élèves du cycle 3 en considérant les capacités et les besoins individuels de chacun.

**Des approches thématiques innovantes caractérisent ce projet global.**

Elles sont déclinées dans une double dimension pédagogique et éducative, dans le but de susciter le désir d'apprendre et d'enrichir les apprentissages au sein de la classe. Les activités conduites sont collectives ou individuelles, interdisciplinaires et possiblement transversales, développant par exemple l'exercice de la parole, la mise en jeu du corps, la fabrication manuelle en lien avec l'élaboration mentale et la concentration, l'expérimentation scientifique, la pratique artistique et culturelle, une réflexion sur le climat scolaire, etc.

Une attention particulière sera portée à l'intégration des technologies de l'information et de la communication en éducation (TICE) au sein de ces projets.

### Des modes d'organisation collaboratifs.

La Fondation de France ne retiendra que les projets mis en œuvre selon des modes d'organisation collaboratifs entre l'équipe de direction, les enseignants concernés, les personnels de la communauté éducative, des associations partenaires, des organismes publics et privés, et les parents.

Le cas échéant, les équipes peuvent s'associer à des chercheurs ou à un organisme tiers pour bénéficier d'un accompagnement.

Il est souhaitable que des modes identiques de travail collectif participatif soient mis en place au sein des groupes d'élèves impliqués.

### ► Exemple de projet soutenu

#### Un projet d'établissement conçu sur mesure

Pour préserver la mixité sociale présente sur son quartier d'implantation, un collège doit s'attacher à créer des conditions de réussite pour chaque enfant dans des classes d'une grande hétérogénéité. Aussi le projet d'établissement permet à chacun de travailler selon son rythme et ses capacités :

- Organisation de groupes de besoins en 6<sup>e</sup> et de groupes de compétences en 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>
- Accompagnement personnalisé des élèves en difficultés :
  - Tutorat en 6<sup>e</sup> assuré par un enseignant
  - Aide aux devoirs en 5<sup>e</sup>
  - Accompagnement spécifique en 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> en lien avec le projet d'orientation
- Enseignements interdisciplinaires en 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>
- Ateliers de pratiques artistiques ambitieux inter-niveaux

Le principal facilite la mise en œuvre des projets qui sont proposés par les enseignants, dont ils assurent le pilotage et le suivi avec lui. Des séances plénières réunissent les équipes pour faire des bilans sur l'avancée des actions et vérifier leur cohérence globale.

## ② Accueillir des jeunes ayant abandonné le collège dans des dispositifs de remobilisation.

Il s'agit d'accueillir des jeunes ayant quitté le collège pendant plusieurs mois, pour les remobiliser sur un projet d'apprentissage ou sur la reprise de leurs études, notamment par des dispositifs d'accueil éducatifs de jour en lien avec les collèges.

Ces démarches doivent notamment s'attacher à rendre ces jeunes conscients :

- de leur rapport au savoir (de quelles disciplines se sont-ils le plus éloignés et comment cela s'est-il passé ? quel sens ont l'école et les savoirs scolaires au regard de leur parcours de vie actuel et à venir ?)
- de leur rapport aux règles permettant de vivre ensemble, de leurs droits et de leurs devoirs dans l'institution scolaire. Il s'agit plus globalement de les amener à découvrir le sens des institutions, quelles qu'elles soient, au sein desquelles ils vivent sans parfois en avoir conscience.

### ↳ Exemple de projet soutenu

**Un dispositif d'accueil pour des élèves déscolarisés**  
Ce projet est né des volontés conjuguées d'un rectorat et d'un collège pour accueillir à l'échelle de l'académie une douzaine de jeunes de moins de 16 ans déscolarisés depuis plusieurs mois. Grâce à une approche individualisée, les parcours accidentés de chacun sont pris en compte.

Un emploi du temps spécifique incluant un travail disciplinaire exigeant mais adapté est construit, et une pratique artistique favorisant la reconnaissance du corps – essentielle pour ces jeunes à l'image fortement dégradée – est mise en place. Ainsi est-il possible de remédier aux difficultés des élèves afin de leur permettre de construire un projet personnel d'orientation.

## ③ Soutenir les pratiques professionnelles : accompagner des équipes, encourager la recherche-action.

Pour contribuer à la réflexion et à l'amélioration des pratiques des professionnels du secteur éducatif, la Fondation de France soutiendra des projets organisant l'accompagnement et la supervision des expérimentations, la formalisation et la mutualisation des pratiques innovantes.

Elle financerà également des recherches-actions. Une attention particulière sera portée à celles qui interrogent l'usage des TICE : en quoi permettent-elles des modes d'apprentissage et d'enseignement différents ? Quels sont les effets de cet usage sur la compréhension et la conceptualisation ?

## Qui peut répondre ?

Les organismes concernés peuvent être :

- les collèges (publics et privés sous contrat), notamment les établissements relevant de l'éducation prioritaire ;
- les réseaux d'établissements scolaires (publics et privés sous contrat) mobilisés sur la cohérence éducative du cycle 3 ;
- les établissements d'enseignement agricole intégrant des classes de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> (publics et privés sous contrat) ;
- les dispositifs relais portés par des collèges ;
- les associations impliquées dans des partenariats avec les établissements ;
- les laboratoires publics de recherche.

## Critères de sélection

Les projets seront analysés en référence aux critères suivants :

- la prise en compte du contexte local, à partir d'un diagnostic précis (territoire, habitants, ressources partenariales...);
- la volonté de construire des réponses adaptées aux besoins préalablement identifiés des élèves ;
- les modalités de participation des élèves dans le projet (élèves bénéficiaires et délégués des élèves) ;
- les modalités d'organisation participative de l'équipe réunie autour du projet ;
- le caractère innovant de l'action, en rapport avec le contexte local ;
- la potentialité du projet à transformer les pratiques au sein de l'établissement ou du réseau ;
- l'ouverture sur le territoire et la qualité du partenariat entre les acteurs de la communauté éducative et les différentes instances intervenant dans l'environnement de l'établissement : éducation, justice, police, social, culture, sport, loisirs, prévention, santé, etc. ;
- l'implication des familles et de leurs représentants ;
- le recours à plusieurs sources de financement ;
- le souci de l'évaluation et d'une réflexion sur les pratiques.

## Comment et à quoi les aides sont-elles affectées ?

La Fondation de France peut soutenir trois types d'actions:

### Financement de projets

- Soutien d'actions particulières conduites dans le cadre de projets d'établissements ou de réseaux.
- Projets d'accueil et d'accompagnement portés par des associations en articulation avec les établissements scolaires.

### Financement d'appui méthodologique

Soutien à des équipes éducatives et enseignantes ainsi qu'à leurs partenaires afin d'améliorer leurs pratiques (supervision des pratiques, formations-actions, mutualisation des expériences, etc.).

### Financement de recherches-actions

Soutien à des équipes de chercheurs à des fins d'évaluation et/ou d'analyse des méthodes, systèmes, dispositifs mis en œuvre pour favoriser la réussite éducative.

## Comment répondre ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur [fondationdefrance.org](http://fondationdefrance.org) (rubrique *Trouver un financement*) ou sur demande par mail à [enfance@fdf.org](mailto:enfance@fdf.org)

### Sont à envoyer avant le 10 mars 2015 :

- 2 exemplaires du dossier de demande de subvention, dont un accompagné des annexes administratives, par voie postale (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante:  
Fondation de France  
Programme Enfance-Education  
40, avenue Hoche - 75008 Paris
- 1 exemplaire du dossier complet (dossier de demande de subvention + annexes administratives) par voie électronique à l'adresse suivante : [enfance@fdf.org](mailto:enfance@fdf.org)

Les projets reçus feront l'objet d'une présélection. Après instruction, les dossiers seront examinés par un comité d'experts réuni le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale.

Les équipes des établissements scolaires peuvent, si besoin, bénéficier de conseils et d'accompagnement auprès des Conseillers académiques recherche, développement, innovation, expérimentation (Cardie) de leur académie : <http://eduscol.education.fr/cid47240/conseillers-academiques-cardie.html>

Avec les 744 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu près de 140 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

40 avenue Hoche  
75008 Paris  
Tél.: 01 44 21 31 00  
Fax: 01 44 21 31 01  
[fondationdefrance.org](http://fondationdefrance.org)

Fondation  
de  
France